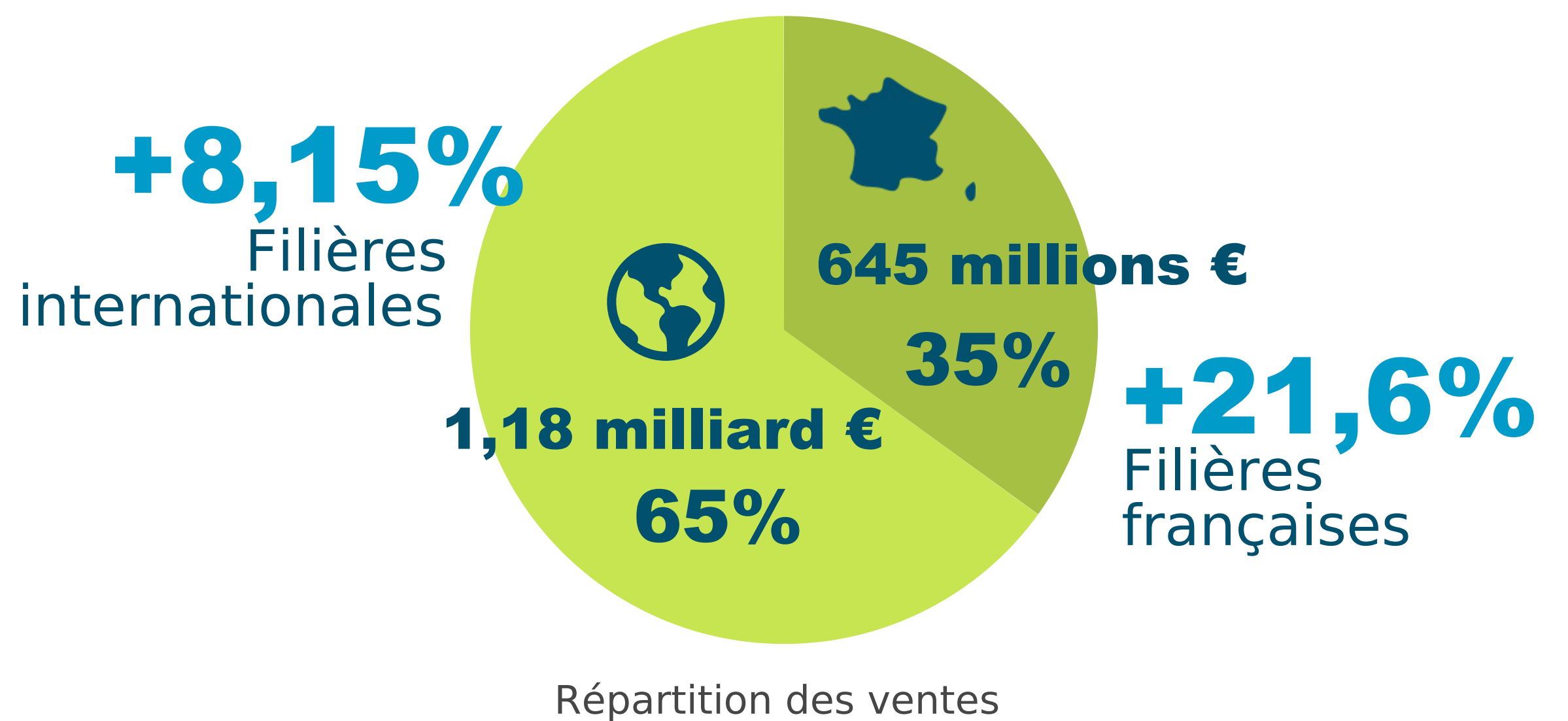
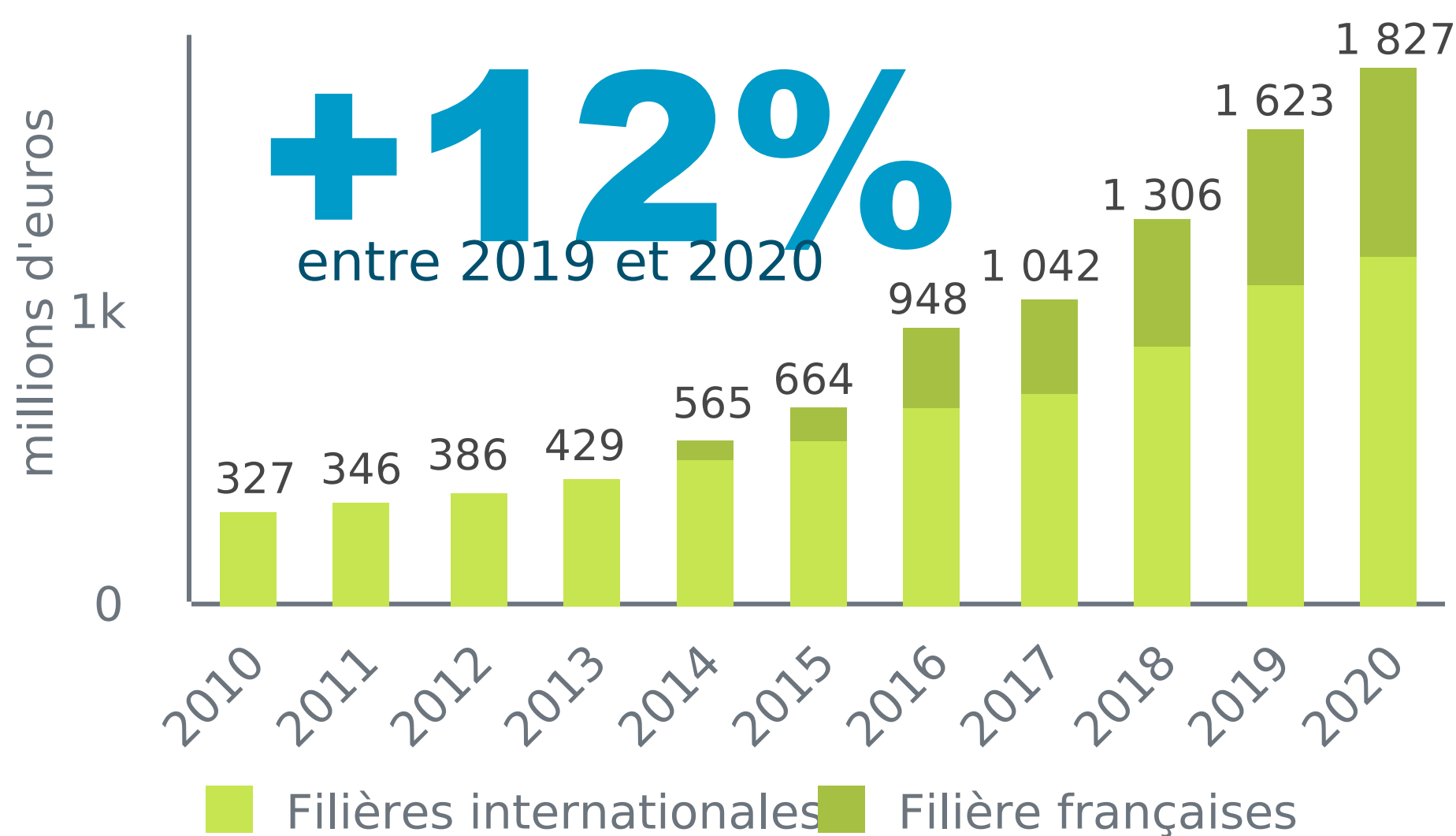


État des lieux de la consommation équitable en France en 2020 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

## 1,827 milliard €

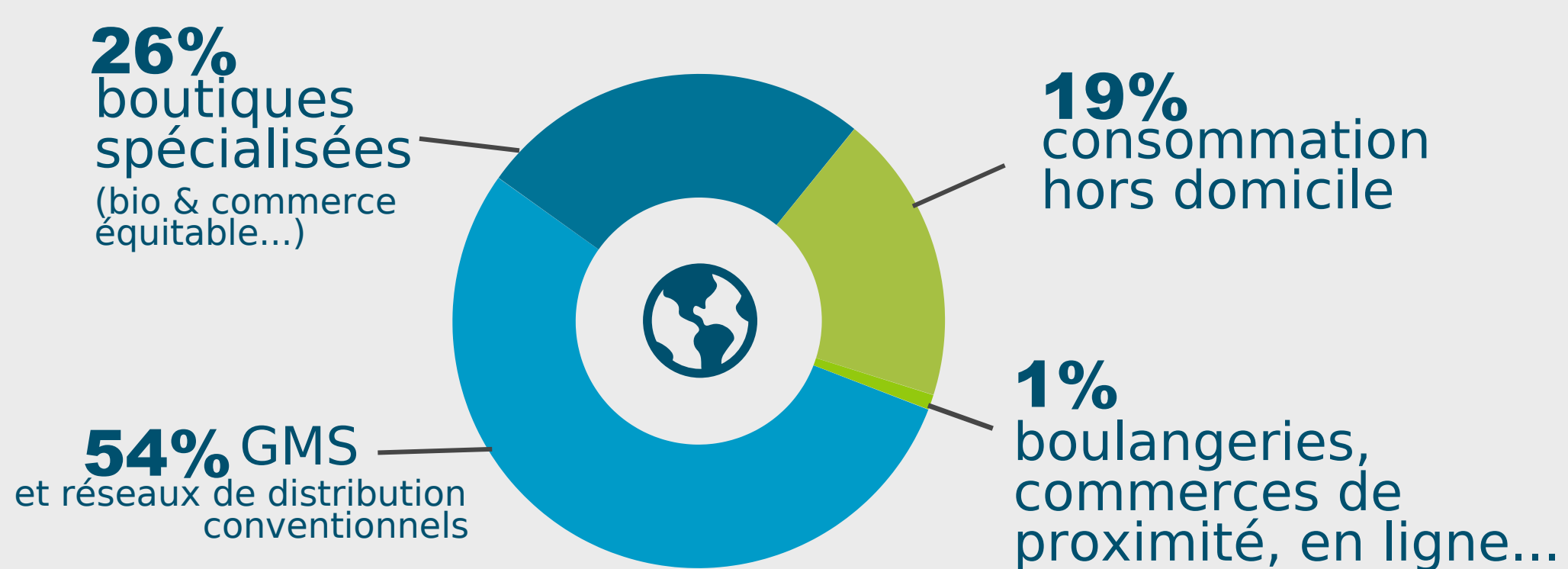
de ventes de produits issus du commerce équitable en 2020



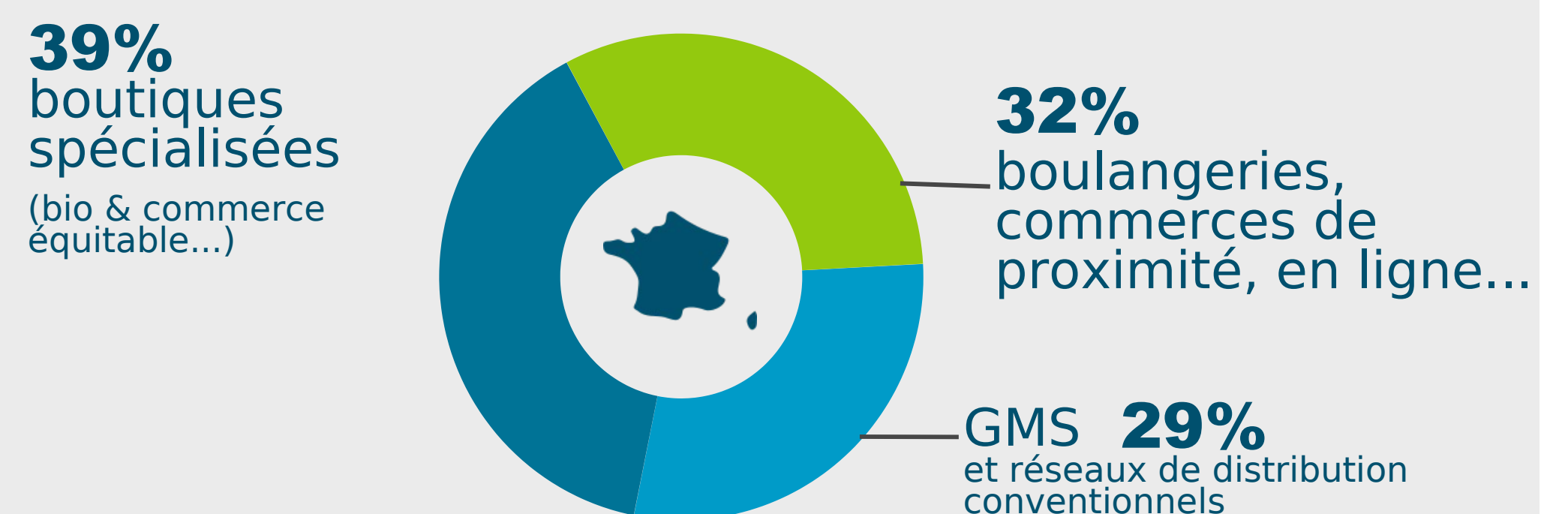
## Filières internationales

## Filières origine France

### Lieux de vente



La GMS n'était que de 42% en 2018 !



La GMS n'était que de 14% en 2018 !

### Répartition par famille de produits



Des produits équitables essentiellement agro-alimentaires (95% des ventes)

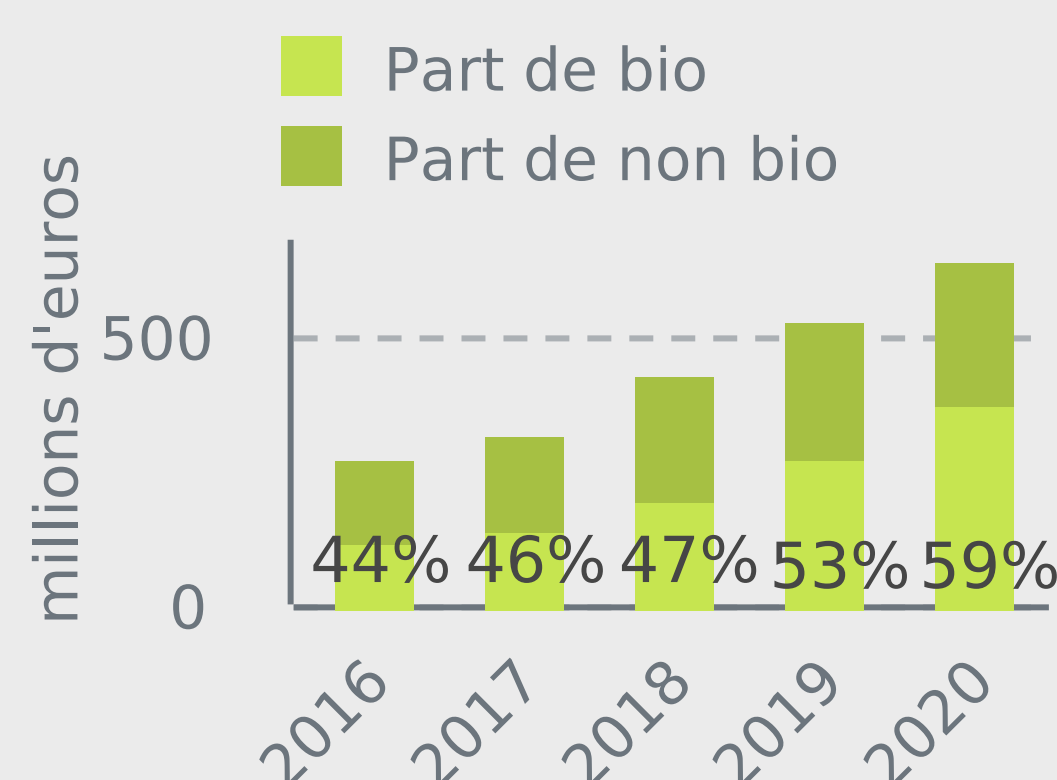


### Double labellisation équitable et bio



+ 6 pts

90% des références de produits équitables de filières internationales sont également labellisées bio



+ 8 pts

59% des références de produits équitables de filières françaises sont également labellisées bio

## Nouveauté 2020 : "ingrédients de commerce équitable"

**99 468 000 €**

**de ventes de produits composés dont seulement l'un des ingrédients est issu du commerce équitable**

En 2020 cette catégorie concerne exclusivement des ingrédients labellisés par Fairtrade/Max Havelaar. Il s'agit en quasi totalité de produits chocolatés dont l'ingrédient "cacao" est garanti issu d'un commerce équitable.



## Méthodologie

### DÉFINITION LÉGALE

Depuis la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014, le commerce équitable est dotée d'une **définition légale qui s'applique quelle que soit l'origine géographique des produits, internationale comme française.**

### PÉRIMÈTRE

Pour s'assurer que les ventes comptabilisées dans l'observatoire répondent bien à l'intégralité du cadre légal, notre observatoire compile exclusivement les ventes de produits garantis par des labels de commerce équitable.

#### Les grands principes du commerce équitable :

- **Des prix justes et rémunérateurs** pour les producteurs
- **Un partenariat commercial sur la durée**
- **Le renforcement des organisations de producteurs** avec une gouvernance démocratique
- **Le versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets et des dynamiques collectives
- **La transparence et traçabilité des filières**
- **La sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables

#### Un label de commerce équitable :

- s'appuie sur un **référentiel** ;
- met en oeuvre des **audits indépendants de contrôle** ;
- est repérable par un **logo** ;
- s'adresse à une **diversité d'entreprises (pas une seule)**.

**Les données compilées concernent deux catégories : les "produits de commerce équitable" et les "ingrédients de commerce équitable". Ces catégories ne sont pas additionnées.**

**La catégorie "produits de commerce équitable" compile les ventes de produits issus du commerce équitable engagés avec un "label produits" de commerce équitable.** Un "label produit" signifie que tous les ingrédients qui peuvent être en commerce équitable le sont.

labels  
uniquement  
Nord-Sud



labels  
uniquement  
origine France



labels Nord-Sud  
et origine France

**La catégorie "ingrédients de commerce équitable" compile les ventes de produits composés, comprenant un seul ingrédient issu du commerce équitable.**

**L'ingrédient équitable est précisé sur le logo.** Dans cette catégorie, l'ingrédient équitable représente entre 20% et 50% de la recette. Les ventes de produits composés qui ne contiennent qu'un seul ingrédient équitable ne sont pas inclus dans le résultat global des ventes de "produits de commerce équitable".